

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Présidence : Aude Tondini

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2024
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente du conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 04/24** relatif à l'arrêté d'imposition 2025
Responsable : Max Holzer, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision
7. **Interventions individuelles :**
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

Mme Aude Tondini, Présidente, ouvre cette 3^{ème} séance de l'année, et la 1^{ère} pour elle en tant que Présidente, en souhaitant la bienvenue.

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 66 conseillers,

- 40 sont présents
- 21 se sont excusés
- 5 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2024

La lecture, même partielle, du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **Mme Aude Tondini**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation d'un nouveau membre. Il s'agit de

- **M. Schmutz Michael**

Le conseil comprend ainsi 67 conseillers et pour cette séance 41 membres.

4. Communications de la Présidente du Conseil

Mme Aude Tondini remercie la Municipalité et les sociétés respectives pour l'organisation des manifestations suivantes qui ont eu lieu depuis le dernier conseil, à savoir :

- Le 31 juillet, fête du 1^{er} août à la salle du Pétrole à Treycovagnes avec son feu d'artifice préparé par la Jeunesse de Treycovagnes,
- Le 24 août, inauguration officielle du refuge dans son nouvel état après réfection ainsi que des 5 pistes de jeu de pétanque,
- Le 15 septembre, activation du four communal par la Confrérie des amis du bon pain,
- Le 18 septembre, sortie des aînés et du personnel communal.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, Syndic, informe de la pose d'un défibrillateur sur le perron de la Maison de Commune, puis rappelle que suite au vote d'un crédit d'étude pour la construction d'une halle de tennis, il a été fait une mise à l'enquête du projet d'implantation pour la construction de celle-ci sur le terrain racheté à la Sagenord. Depuis, le permis de construire a été délivré et le TCC en a été informé.

M. Max Holzer rappelle que ce projet a commencé en 2014 avec les procédures pour la reprise de la route des Casernes en vue de créer un rond-point au raccordement avec la rue En Cherin.

Pour conclure, **M. Max Holzer** présente **Mme Anouk Bulliard** qui remplacera momentanément **Mme Rachelle Hofmann** pendant son absence. Pour davantage d'information, il est prié de prendre contact directement avec **Mme Rachelle Hofmann**.

6. Préavis municipal n°04/24 relatif à l'arrêté d'imposition 2025

Madame la Présidente donne la parole à la municipalité.

M. Max Holzer, Syndic, souhaite tout d'abord que la parole soit donnée à la Commission.

Mme Françoise Schenk est la rapportrice du rapport de la commission de gestion et finances.

M. Max Holzer précise ensuite qu'il s'agit bien de voter l'arrêté d'imposition 2025. Arrêté qui comprend, entre autres, le taux d'imposition proposé dans le préavis 04/24 mais aussi d'autres taxes et impôts qui ne subissent aucune modification par rapport à l'arrêté d'imposition en cours.

Il signale également qu'en dehors des travaux en cours ou à venir présentés dans le préavis 04/24, seuls ceux qui doivent s'autofinancer selon le principe « consommateur/pollueur/payeur » pourraient nécessiter une augmentation des taxes y relatives pour l'année 2025. Cela fait l'objet de réflexions et cas échéant des propositions seront faites lors de la présentation du budget 2025.

Quant au deuxième temps d'augmentation de taxes sous-entendu dans le préavis 04/24, il pourrait concerner d'autres objets à venir qui nécessiteraient la création de réserves, toujours selon M. Max Holzer.

Mme la Présidente ouvre la discussion

Mme Annette Mühlestein demande si les projets exposés sont à court, moyen ou long terme, et souhaite être orientée sur l'utilisation des montants provisionnés.

M. Max Holzer déclare que la réalisation des projets se détermine plutôt en fonction de l'état des finances, mais des priorités se fixeront en fonction de l'urgence et du respect de réglementations, citant ici le revêtement bitumineux de la rue du Village avec un nouvel arrêt de bus. D'autres objets dont les échéances sont remises en question sont également cités. Quant aux fonds de réserve, ils seront utilisés mais ne sont pas toujours forcément suffisant pour les objets présentés.

Mme Annette Mühlestein remercie M. Max Holzer mais avoue ne pas comprendre pourquoi selon M. Max Holzer un fond de réserve ne peut pas être réduit à zéro.

L'explication apportée par **M. Max Holzer** ne semble pas avoir répondu aux attentes de **Mme Annette Mühlestein**, cette discussion reste en suspens.

M. Alain Jancek trouve intéressant le tableau des grands travaux présenté dans le préavis 04/24. Il a cependant eu de la peine à le comparer avec celui du plan d'investissements présenté à une autre occasion.

Selon **M. Max Holzer** un plan d'investissement est en constante évolution. Il peut changer en l'espace de 6 mois, citant l'arrêt de bus qui devient urgent, mais pas le plan d'investissement de la législature.

M. Alain Jancek adhère à cette réponse mais remarque que des dépenses non prévues ont été faites, évoquant ici l'éclairage public. Concernant la halle de tennis, **M. Alain Jancek** estime que **M. Max Holzer** par son discours fait peur aux membres du conseil en disant que cela représente d'importantes dépenses et que ce sera difficile.

Ce à quoi, **M. Max Holzer** rétorque que la Commune est responsable du bien public et que finalement c'est la Municipalité qui propose et que c'est le conseil qui accepte ou refuse.

M. Christian Calame remarque que le tableau des grands travaux cité ci-avant traite des investissements mais que l'objet de la séance est d'adopter le taux d'imposition qui doit faire face au budget de fonctionnement. Se pose alors la question : Comment seront provisionnés tous ces travaux ?

M. Max Holzer : en respectant le plafond d'endettement, par exemple, 10'000.- CHF / an tout en veillant au taux d'intérêt qui peut varier, sans oublier l'amortissement.

M. Christian Calame conclut en saluant la démarche de la Municipalité en rendant attentif les membres du conseil sur les objets qui incombent à la Commune dans les années à venir et dont le financement exige une attention particulière.

La parole n'étant plus demandée, le conseil de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu le préavis 04/24 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et des finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 39 « oui », 0 « non » et 1 abstention.

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7. Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Freddy Berney exprime trois propositions ayant trait aux règles de fonctionnement du conseil ainsi qu'au Bureau de ce conseil, à savoir :

- Selon les articles 29 à 32 du Règlement du conseil général relatif au travail du secrétaire et plus particulièrement de ce qui a trait aux archives, il lui semble judicieux que les membres du conseil disposent d'un bureau et voit une opportunité dans le bureau laissé libre par la boursière.
- Parmi les devoirs des conseillers, **M. Freddy Berney** relève qu'ils ont le devoir d'assister à l'assemblée, voir article 46. Sauf en cas de force majeure, ils doivent absolument s'excuser à l'avance.
- **M. Freddy Berney** évoque qu'il est d'usage que le/la Président/e du conseil est le/la premier/ère citoyen/ne du village et qu'il/elle accède au perchoir. D'où sa proposition de changer la disposition physique des membres de la Municipalité et du Bureau ; il n'impose pas de délai et souhaite une discussion constructive entre les personnes concernées par cette proposition.

Mme Aude Tondini laisse la Municipalité s'exprimer à ce sujet.

M. Max Holzer est tout à fait d'accord avec le principe de devoir s'excuser selon la proposition de **M. Freddy Berney** et se déclare prêt à discuter à propos de la mise à disposition du bureau actuellement libre dans la Maison de Commune ainsi que sur le changement de disposition des membres de la Municipalité et du conseil lors des séances, avec le bureau du conseil sur l'estrade et les municipaux devant l'assemblée.

Mme Aude Tondini va proposer une rencontre au bureau du conseil. Le bureau reviendra lors de la prochaine séance avec un positionnement sur les trois sujets de fonctionnement qui sera proposé au conseil.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarque, ce qui n'est pas le cas.

b) Interventions et remarques complexes Néant

Mme Aude Tondini remercie l'assemblée de sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance qui se tiendra le 2 décembre déplacée entretemps au 9 décembre.

La séance est close à 20 heures 20.

La Présidente
A. Tondini



Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Pièce jointe :

- Le rapport de la commission



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°04/24 du 23 septembre 2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM. Damien Degrange, Bruno Karlen, Simon Pilloud et Antoine Rouiller, a pris connaissance dudit préavis. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses précises à ses questions et l'en remercie.

La liste des grands travaux mentionnés dans ce préavis se divise en 3 groupes :

- 1) Les travaux terminés qui seront financièrement bouclés sur 2024 ;
- 2) Les travaux en cours, ceux dont la majorité des coûts devrait apparaître dans les comptes 2024, permettront à la Municipalité de procéder à une analyse détaillée et à tirer des conclusions, probablement peu réjouissantes.
- 3) Les projets dont les coûts sont pour l'instant des estimations de la Municipalité, aucun n'ayant encore été chiffré par des bureaux spécialisés.

Le plan des dépenses d'investissement en août 2024 se chiffre à CHF 5'915'872,22.

Vu les travaux annoncés, le maintien du taux actuel paraît cohérent, eu égard notamment aux effets de la péréquation.

Notre commission s'est aussi intéressée à la mention d'une augmentation envisagée des taxes « épuration et déchets » pour l'année 2025. Ces fonctions, qui doivent s'autofinancer (principe du pollueur-payeur), ne sont pas encore totalement à l'équilibre et la Municipalité étudie encore diverses options pour une mise en conformité avec les exigences légales. La mise en œuvre sera faite à l'automne, par l'intermédiaire du budget 2025.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Chamblon, le 23 septembre 2024

Françoise
Schenk

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Simon
Pilloud

Antoine
Rouiller